

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 28 août 2019**

Communication n° 33/08.2019

Objet: engagement d'apprentis

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune de Saint-Prex est une entreprise formatrice active. Actuellement, elle compte un apprenti de commerce en début de 3^e année et deux apprentis agent d'exploitation, respectivement en 2^e et 3^e année.

Pour poursuivre sa mission envers la formation des jeunes, nous avons engagé une jeune fille depuis le 1^{er} août dernier, en qualité d'apprentie employée de commerce. Il s'agit de Maxine Anthonnet de Saubraz, qui travaillera principalement au service administratif. Elle effectuera toutefois un stage de trois mois dans les autres services administratifs, afin de découvrir tous les aspects d'une administration communale.

Consciente de l'importance de l'apprentissage, la Municipalité a d'ores et déjà pris la décision d'engager, en août 2020, deux apprenti-e-s agent d'exploitation pour le service des bâtiments et le service de la voirie et des parcs et un-e apprenti-e de commerce pour le service des finances.

La Municipalité

Saint-Prex, le 28 août 2019/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35